

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00185

PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

BARAILLER, Jean-Alain Mme Christiane M. BARRIER, M. Denis BARRIOL, Jean-Luc BASSON. Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis André Marc CHASSAUBENE, CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, Christian JOUVE. Christian JULIEN, Mme Delphine M. JUSSELME. M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE. MOUSEGHIAN. Gaël PERDRIAU. Mme Aline M. Jean-Philippe PORCHEROT. REYNAUD. M. M. Hervé M. Jean-Paul RIVAT. M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220505-D202200185I0

DATE D'AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Saint-Etienne Métropole souhaite s'appuyer sur le développement de l'enseignement supérieur pour contribuer à bâtir un territoire d'excellence.

Ce projet se décline notamment dans le domaine de l'excellence scientifique et du transfert de technologie. Saint-Etienne Métropole souhaite également promouvoir une culture de la créativité et de l'innovation particulièrement auprès de la jeunesse.

Ce soutien se traduit par un engagement financier important autour de l'évolution des campus de la Métropole.

En parallèle, Saint-Etienne Métropole développe une ambition forte concernant l'attractivité étudiante et souhaite faire de son territoire une destination privilégiée pour les étudiants désireux de trouver une qualité de vie supérieure et des cursus attractifs.

Le projet de l'Université Jean Monnet (UJM) pour les années 2022-2025 repose sur des axes stratégiques qui mettent en avant une volonté de transformation et de structuration de l'Université dans les domaines d'excellence permettant de créer une identité forte, reconnue au niveau national et international, qui participera au rayonnement du territoire. Par la proposition des axes d'intervention prioritaires décrits ci-dessous, l'UJM souhaite être ainsi en résonance avec l'ambition d'une métropole stéphanoise offensive dans sa capacité unique à attirer les meilleurs talents scientifiques en s'appuyant sur une reconnaissance incontestable en matière de recherche et d'innovation et en se positionnant comme une « métropole étudiante » de premier plan.

Cette ambition partagée repose ainsi sur 3 piliers :

- le développement de la recherche, dans les domaines d'excellence qui font la signature scientifique de l'Université mais aussi dans une volonté d'accompagnement des initiatives originales et émergentes qui feront demain le rayonnement de l'Université et de son territoire. L'identité pluridisciplinaire de l'UJM et les liens qu'elle a su nouer avec des partenaires socio-économiques comme avec des partenaires académiques régionaux, nationaux et internationaux sont d'indéniables atouts en matière d'innovation scientifique,
- une volonté de structuration académique particulièrement innovante,

 une ambition d'attractivité internationale. L'Université se veut, dans ses axes stratégiques, une université ouverte du local, par un ancrage fort dans son territoire, à l'international.

Ce sont sur ces principes, et dans l'intérêt convergeant de l'Université et de la Métropole, qu'ont été identifiés les domaines et modalités d'actions.

Elles se traduisent selon trois axes stratégiques :

- Axe 1 : une Université reconnue pour sa recherche de haut niveau : l'objectif est d'accompagner les actions de recherche de l'UJM dans ses domaines d'excellences qui sont : la photonique, le traitement de surfaces, l'intelligence artificielle ; le sport, la santé, la performance ou encore la recherche universitaire pour la prévention via l'Institut PRESAGE.
- Axe 2 : Une Université moderne qui se transforme pour une meilleure visibilité et des partenariats renforcés : l'objectif est d'accompagner la structuration d'entités alliant la formation et la recherche. Sont ainsi prévues les créations de l'Ecole d'Economie, de deux Graduate School Sport/Santé/Performance et Photonique/Surface/Intelligence Artificielle, la création de l'Institut ARTS ((Arts, Recherche, Territoires, Savoirs).
- Axe 3 : Développer l'attractivité de l'Université et du territoire : l'objectif est d'accompagner des actions pour renforcer les collaborations internationales (colloques internationaux, échanges Enseignants Chercheurs, bourses mobilités étudiants, ...), contribuer à lutter contre les inégalités d'accès au numérique pour les étudiants (matériels informatiques), mettre en place des évènements/actions de vulgarisation scientifique à destination du grand public.

Le partenariat se traduit par une convention d'objectifs triennale couvrant les années 2022, 2023 et 2024 et qui fixe les conditions financières ainsi que les actions que l'UJM s'engage à mener.

Afin d'effectuer le suivi des axes du projet de l'UJM, les parties s'accordent sur la mise en place :

- d'un comité de suivi qui aura compétence pour suivre l'avancée des projets. En fonction de ses conclusions, ce comité ajustera si nécessaire les montants du soutien financier de Saint-Etienne Métropole. Ce comité est composé du Président de Saint-Etienne-Métropole, des élus concernés et de la gouvernance de l'Université.
- d'un comité technique qui aura pour fonction le suivi opérationnel.

Au vu des éléments ci-dessus qui sont de nature à justifier l'intérêt et la pertinence de l'accompagnement de la Métropole, il est proposé de verser, au titre de l'année 2022, 700 000 € à l'Université Jean Monnet pour la mise en œuvre des actions détaillées dans la convention jointe en annexe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>attribue une subvention de 700 000 € pour l'année 2022 à l'Université Jean Monnet ;</u>
- approuve le projet de convention triennale 2022-2024 entre l'Université Jean Monet et Saint-Etienne Métropole ;

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dîment habilité, à signer la convention triennale 2022-2024 précitée ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget principal section</u> investissement INUM-CAMPU.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU